

# Pour des élèves en meilleure santé

## Déclaration du groupe de la Coopération

La santé, ou « état complet de bien-être physique, mental et social », dans une école ouverte intégratrice et inclusive : c'est tout ce que nous souhaitons pour les 12,5 millions d'élèves de France.

Les pratiques sanitaires dans nos écoles seraient trop tournées vers le curatif, selon l'avis ; de fait, faute d'effectifs et de moyens suffisants, la prévention n'est pas bien assurée et la médecine scolaire peine à assurer ses missions.

L'avis établit un état des lieux sévère : il existe un ensemble de textes pavés de bonnes intentions, mais leur mise en œuvre est peu convaincante. Le contenu de l'avis, éclairé et étayé par de nombreuses auditions, conclut à l'urgence à agir non pas par de nouveaux textes de lois ou conventions, mais par la recherche d'effectivité de l'arsenal existant.

Ainsi est-il proposé d'améliorer :

- l'implication des différents acteurs, médecins scolaires, professionnels de santé, médecins traitants, professeurs, élèves, parents...;
- la coordination et collaboration des diverses instances impliquées, ARS, Unions régionales des professionnels de santé, rectorats, Éducation nationale ;
- les outils d'évaluation des progrès espérés.

À la lecture de la lettre de monsieur le ministre de l'Éducation nationale adressée au Président du CESE, il semble que son ministère soit très conscient des difficultés actuelles et ait déjà lancé un certain nombre d'actions :

- poursuite du PES (ou Parcours éducatif santé) ;
- développement de l'attractivité des métiers de la santé propres au ministère de l'éducation nationale ;
- pilotage au niveau local et académique de la politique de santé de l'éducation nationale ;
- conventions entre ARS et rectorats pour favoriser l'intersectorialité ;
- conception de guides, etc.

À part un encouragement à aller plus loin, le groupe de la coopération ne perçoit pas de grand écart entre l'avis et la politique actuelle. Au final, le groupe a le sentiment que l'avis n'a pas assez traité la santé des élèves elle-même, les affections somatiques ou psychiques ayant une incidence sur la réussite scolaire. L'ensemble des troubles cognitifs de l'apprentissage, l'obésité infantile, les conséquences du bruit sur l'acuité auditive et donc sur l'apprentissage, la propreté des sanitaires... ont été effleurés mais insuffisamment traités.

Notre groupe espère que l'avis rendu, avec toutes ses ambitions généreuses, rencontre les attentes des deux ministères concernés. Le groupe de la coopération a voté l'avis.